

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 481

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE PREMIER

Compléter l’alinéa 19 par les mots :

« et la transmission des exploitations agricoles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les exploitations agricoles fonctionnent très souvent autour du modèle familial : les personnes y naissent, y travaillent, et sont amenées un jour à prendre la relève de leurs parents. Ce modèle se révèle le plus efficace pour s’assurer à la fois de la reprise des exploitations et de la compétence des individus qui les reprennent. La facilitation des transmissions familiales d’exploitations agricoles doit donc faire partie des actions mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques qui concourent à la protection de la souveraineté alimentaire de la France.